



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 17 février 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Boileau, Mike Duggan et Laurence Gillot.

CE-2021-103

AUTORISER LA FIRME CITEK S.E.N.C. À DÉPOSER DES DEMANDES D'APPROBATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LE CHEMIN D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par la délégation de pouvoir numéro 168385 du 12 mars 2020, adjugeait à la firme CITEK s.e.n.c. un mandat pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de construction d'un trottoir sur le chemin d'Aylmer, entre les chemins Rivermead et Allen;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un trottoir sur le chemin d'Aylmer, entre les chemins Rivermead et Allen est assujéti à des autorisations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre changements climatiques (MELCC), en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un trottoir sur le chemin d'Aylmer, entre les chemins Rivermead et Allen pourrait être assujéti à d'autres autorisations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer les demandes d'autorisation et le certificat de conformité des travaux au nom de la Ville auprès des autorités compétentes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme CITEK s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au MELCC, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de construction d'un trottoir sur le chemin d'Aylmer, entre les chemins Rivermead et Allen;
- autorise la firme CITEK s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de construction d'un trottoir sur le chemin d'Aylmer, entre les chemins Rivermead et Allen;
- confirme son engagement à soumettre au MELCC et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2021-104

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard du Plateau, dossier RS-20-279, comme illustré au plan numéro CRO-20-575 du 15 décembre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Plateau	Sud	De la rue du Prado, sur une distance de 17 m vers l'est	En tout temps
Plateau	Sud	D'un point situé à 17 m à l'est de la rue du Prado, sur une distance de 90 m vers l'est	Excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-575 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-105

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - INVERSER LES PANNEAUX D'ARRÊT - INTERSECTION DES RUES HASPECT ET LUCIEN-MONGEON - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation de la circulation à l'intersection des rues Haspect et Lucien-Mongeon en inversant les panneaux d'arrêt qui sont présentement sur la rue Haspect et les installer sur la rue Lucien-Mongeon, dossier RS-20-271, comme illustré au plan numéro CRO-21-015 du 14 janvier 2021.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-015, qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-106

RÈGLEMENT HORS COUR - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - TRAVAUX DU LOT 1 - RÉFECTION DES STATIONS DE SURPRESSION BROAD, FRONT, DES FRÊNES, MCCONNELL ET D'Auvergne - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DU PLATEAU, DE DESCHÊNES ET DE TOURAINE - AUDREY BUREAU, MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE, MIKE DUGGAN ET NATHALIE LEMIEUX

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-161 du 22 février 2017, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour les travaux du lot 1 - Réfection des stations de surpression Broad, Front, des Frênes, McConnell et d'auvergne pour un montant total de 13 867 801,61 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-311 du 9 mai 2018, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 309 844,12 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-821 du 7 novembre 2018, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 512 699,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-536 du 3 juillet 2019, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 490 478,40 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a reçu le 19 novembre 2020, de l'entrepreneur Allen entrepreneur général inc., une réclamation au montant total de 1 817 148,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a soulevé l'application de pénalités en raison des retards rencontrés dans l'exécution des travaux ainsi que le recouvrement de certains frais reliés à l'incident de contamination au diesel et à la fuite sur le réseau d'aqueduc au poste Front;

CONSIDÉRANT QU'au terme de plusieurs négociations, les parties ont conclu une entente de principe, pour la somme de 344 925,00 \$ en capital, intérêts et frais incluant les taxes, le tout sous réserve de l'approbation du présent comité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve l'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et Allen Entrepreneur Général inc. pour la somme de 344 925,00 \$, en capital, intérêts et frais incluant les taxes;
- autorise le directeur du Service des infrastructures à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution;

Le coût total de ce contrat représente un montant de 15 525 748,96 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30787-010-85723	314 962,50 \$	Honoraires et travaux techniques - 2014-2018 - 15-1005 - Contingences - Postes de suppression
04-13493	15 000,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 962,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2021.

Adoptée

CE-2021-107

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION - FIRME T.G.C. INC. - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2019-2020 LOT 1 - BOULEVARD GRÉBER ET RUE CHRISTOPHE COLOMB - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CHAGNON ET GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-759 du 23 octobre 2019, adjugeait à la firme T.G.C. inc., un contrat pour les travaux du programme d'aménagement et de réfection du réseau routier 2019-2020 lot 1 (boulevard Gréber et rue Christophe-Colomb) pour un montant de 3 066 939,27 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 652 981,20 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 172147 a déjà été approuvée pour un montant de 67 207,38 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 200 000 \$, dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 172147 pour un montant de 67 207,38 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant de 652 981,20 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme T.G.C. inc., dans le cadre du projet d'aménagement et de réfection du réseau routier 2019-2020 lot 1 (boulevard Gréber et rue Christophe-Colomb), portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 720 188,58 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant final de 3 787 127,85 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19004-136-85724	324 053,05 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ing-13-007) - 16-3051- Boulevard Gréber-Bouclage - Pavage
18-18010-218-85725	71 092,37 \$	Fonds dédiés aux infrastructures -17-3057 - Rue Christophe-Colomb - Pavage
18-19004-300-85726	201 113,45 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ing-13-007) -17-3057 - Rue Christophe-Colomb - Aqueduc
04-13493	28 396,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	28 325,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2021.

Adoptée

CE-2021-108

SOUSSION 2020 SP 412 - CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme G.D.G environnement ltée, 430, rue St-Laurent, Trois-Rivières, Québec, G8T 6H3, pour le contrôle biologique des moustiques, pour un montant total de 270 766,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 décembre 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme G.D.G environnement ltée, à soumettre au nom de la Ville de Gatineau, toutes les autorisations requises du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant chaque campagne de traitement.

Le contrat débutera à compter de la date d'adjudication et se terminera le 31 décembre 2021 avec la possibilité de le prolonger (excluant la méthode alternative par l'installation de 15 pièges à moustiques) pour une période additionnelle d'une saison. Si la Ville se prévaut de la période de renouvellement, les prix seront alors indexés selon l'IPC.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49200-499-85722	247 245,56 \$	Contrôle des moustiques - Autres services techniques
04-13493	11 775,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 745,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2021.

Adoptée

CE-2021-109

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-25 - 139 561,69 \$ - PÉRIODE DU 28 JUIN AU 4 JUILLET 2020, B-26 - 107 300,61 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 11 JUILLET 2020, B-27 - 142 478,82 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 JUILLET 2020, B-28 - 112 067,99 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 JUILLET 2020, B-29 - 110 931,94 \$ - PÉRIODE DU 26 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT 2020**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-25 au montant de 139 561,69 \$ pour la période du 28 juin au 4 juillet 2020, B-26 au montant de 107 300,61 \$ pour la période du 5 au 11 juillet 2020, B-27 au montant de 142 478,82 \$ pour la période du 12 au 18 juillet 2020, B-28 au montant de 112 067,99 \$ pour la période du 19 au 25 juillet 2020 et B-29 au montant de 110 931,94 \$ pour la période du 26 juillet au 1^{er} août 2020.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2021.

Adoptée

CE-2021-110

SOUSSION 2020 SP 422 - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour le service de location de véhicules légers, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 18 janvier 2021, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour les sections suivantes :

Sections H, I, J et K :

À la firme Discount Location Autos/Camions, 4145, Desserte Nord Autoroute 440 Ouest, Laval, Québec, H7P 4W6, pour un montant approximatif de 94 012,76 \$ incluant les taxes.

Sections A, F et L :

À la firme La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada, 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, pour un montant approximatif de 181 304,08 \$ incluant les taxes.

Sections C, D, E et G :

À la firme Location Sauvageau inc., 521, Côte Joyeuse, Saint-Raymond, Québec, G3L 4A9, pour un montant approximatif de 99 614,34 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité rejette les soumissions reçues pour la section B et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public après avoir modifié les documents.

Le contrat prendra effet le 1^{er} mars 2021 et se terminera le 28 février 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2021.

Adoptée

CE-2021-111

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2020-799 – SOUSSION 2020 SP 356 - FOURNITURE DE MUNITIONS D'ENTRAÎNEMENT ET DE SERVICE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2020-799 du 8 décembre 2020, a adjugé un contrat à la firme Les Industries Centaure ltée pour la fourniture de munitions d'entraînement pour pistolets .40, 125 grains, selon la section 1 (proposition B);

CONSIDÉRANT QUE lors de la réception de la première commande émise (proposition B de la section 1), les munitions Centaure 40CP125, ont été analysées par le Service de police et qu'il s'avère nécessaire, en raison de la condition actuelle des armes de service que les munitions soient composées de pièces complètement neuves. Le modèle Centaure 40CP125 est composé de pièces remanufacturées;

CONSIDÉRANT QUE les munitions du modèle Winchester (Ranger) RA40SF (proposition A de la section 1) du même fournisseur rencontre aussi les spécifications de la section 1 étant composées de pièces neuves seulement. Ce choix de munitions engendrait ainsi un surplus de 18 454,86 \$ incluant les taxes. Le fournisseur demeure le plus bas soumissionnaire conforme des soumissions reçues pour la section 1;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être réadjudgé au même soumissionnaire conforme pour cette section 1, soit selon la proposition A :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, modifie la résolution numéro CE-2020-799 du 8 décembre 2020, afin de retirer le contrat de la section 1, proposition B et de réadjuger un contrat au même fournisseur soit Les Industries Centaure ltée pour la section 1, proposition A pour la fourniture de munitions d'entraînement pour pistolets .40, 125 grains, au montant total approximatif de 54 900,10 \$, ce dernier, demeurant le plus bas soumissionnaire conforme pour la section 1.

Le nouveau contrat de la section 1, proposition A pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année chacun, portant ainsi un cumulatif du contrat de la section 1 à 109 800,20 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21603-645-85727	50 131,11 \$	Police - Gestion des ressources humaines – Fournitures spécialisées
04-13493	2 387,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 381,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2021.

Adoptée

CE-2021-112

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 51 ET 3 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 54 ET 4 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 53 ET 3 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 3

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 51 et 3, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 54 et 4, les listes des réquisitions numéros 53 et 3 ainsi que la liste des embauches numéro 3 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 51	Pièces de comptes à payer	261 817,06 \$	25 au 29 janvier 2021
Liste PD numéro 54	Pièces de comptes à payer	954 701,22 \$	25 au 29 janvier 2021
Liste des réquisitions numéro 53	Pièces de comptes à payer	1 072,09 \$	25 au 29 janvier 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	7 507,93 \$	25 au 29 janvier 2021
Liste PD numéro 4	Pièces de comptes à payer	143 848,58 \$	25 au 29 janvier 2021
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	4 103,42 \$	25 au 29 janvier 2021
Liste des embauches numéro 3	Embauche du personnel temporaire	1 090 408,11 \$	17 au 23 janvier 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2021.

Adoptée

CE-2021-113

AIDE FINANCIÈRE POUR LES 99^{IÈMES} ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC 2021

CONSIDÉRANT QUE la Soirée de gala du mérite Ovation, dans le cadre des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se tiendra le 13 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau voit un intérêt à participer virtuellement à titre de partenaire principal de la Soirée de gala;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ représente le monde municipal dans toute sa diversité et présente, dans le cadre de ses assises annuelles, à plus de 1 500 participants, ce qui en fait le plus important événement du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'événement favorise la valorisation de l'image institutionnelle de la Ville de Gatineau et contribue à accroître le rayonnement de Gatineau et à mettre en valeur la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise que la Ville de Gatineau s'associe aux 99^{ièmes} assises annuelles de l'UMQ dans le cadre d'une participation virtuelle de la Soirée gala du mérite Ovation municipale en accordant une contribution financière de 20 000 \$ à l'UMQ à titre de partenaire principal du gala;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout protocole ou document donnant suite à la présente;
- autorise le trésorier à émettre un chèque de 20 000 \$ en contribution financière à l'UMQ, sur présentation des pièces justificatives préparées par le service des communications.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62360-972-85728	20 000 \$	Fonds de rayonnement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2021.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif